

## Appel à candidature

Résidence d'écriture "regard poétique" à la demeure-musée René Guy et Hélène Cadou  
à Louisfert (44) - Communauté de Communes Châteaubriant-Derval



Celui qui entre par hasard dans la maison d'un poète

Ne sait pas que les meubles ont pouvoir sur lui

Que chaque nœud du bois renferme davantage

De cris d'oiseaux que tout le cœur de la forêt

Il suffit qu'une lampe pose son cou de femme

À la tombée du soir contre un angle verni

Pour délivrer soudain mille peuples d'abeilles

Et l'odeur de pain frais des cerisiers fleuris

Car tel est le bonheur de cette solitude

Qu'une caresse toute plate de la main

Redonne à ces grands meubles noirs et taciturnes

La légèreté d'un arbre dans le matin

René Guy Cadou – Hélène ou le Règne Végétal,

Située au cœur du Grand Ouest, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval regroupe 26 communes. Elle est située au carrefour des villes de Nantes, Rennes et Angers.

L'ancienne école communale de Louisfert où enseigna et vécut le poète René Guy Cadou aux côtés de sa femme Hélène, est un musée d'écrivain. La salle de classe a été transformée en musée avec son exposition permanente (photos, objets, livres...dans des vitrines rappelant les anciens pupitres) et la chambre d'écrivain reconstituée.

Sous le parrainage de Martine et Philippe Delerm, la demeure René Guy et Hélène Cadou est devenue en 2019, un lieu de résidences d'artistes intercommunal.

### Présentation de René Guy et Hélène Cadou

Né en 1920 à Ste Reine de Bretagne et mort en 1951 à Louisfert à l'âge de trente et un ans, René Guy Cadou est un poète français majeur du XXe siècle. Fondateur de "l'école de Rochefort" (Rochefort sur Loire, entre Loire et Layon) (avec Jean Bouhier, Michel Manoll, Luc Bérimont, Jean

Rousselot et d'autres) et saluée par ses contemporains (Pierre Reverdy, Francis Jammes, Jean Giono, René Lacôte, Max Jacob), sa poésie est liée à la nature, l'amitié, l'amour. Il a aussi écrit des nouvelles, un roman, des articles et émissions radiophoniques.

Ses poèmes ont été mis en musique par de nombreux artistes.

Hélène Cadou, née en 1922 à Mesquer, a rencontré en 1943 René Guy. Mariée en 1946, Hélène vivra à Louisfert avec René Guy jusqu'à sa mort en 1951.

Bibliothécaire à Orléans, elle-même devient poète et consacre une grande partie de sa vie à publier, faire connaître et diffuser l'œuvre de René Guy Cadou. En retraite, Hélène Cadou revient à Nantes et Louisfert en 1993. Elle fait don à la Ville de Nantes de l'ensemble des manuscrits, livres et correspondance de René Guy Cadou. La maison-école et la classe unique de René Guy Cadou sont réhabilités en musée d'écrivain. Jusqu'en 2008, Hélène Cadou y passe trois à quatre mois par an et reçoit des visiteurs venus à sa rencontre. Hélène Cadou est décédée en 2014.

Le musée est ouvert sur réservation auprès de l'Office de Tourisme intercommunal. L'association Cadou Poésie y effectue les visites guidées.

### **Contexte du lieu de résidence**

En 2019, la demeure René Guy et Hélène Cadou est devenue un lieu de résidences d'artistes intercommunal sous le parrainage de Martine et Philippe Delerm destinée à accueillir des artistes de tous horizons et domaines artistiques (théâtre, écriture, cinéma, vidéo, arts plastiques...) et qui ont tous en commun un certain regard poétique.

Après avoir accueilli les artistes Solweig Von Kleist et Alessia Travaglini lors de résidences en film d'animation et poésie, la Maison s'apprête à accueillir des auteurs(trices).

Dans les pas du couple des poètes René Guy et Hélène Cadou, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval met à disposition d'artistes en résidence ce lieu patrimonial où ils ont vécu. Elle souhaite proposer des conditions favorables de création, d'écriture et de développement d'une œuvre dans la demeure. Par ailleurs, les publics du territoire découvriront le processus de création par le biais de rencontres, ateliers...en partenariat avec les acteurs du territoire. L'artiste pourra profiter de ce temps pour explorer de nouvelles voies propices à son travail de création (rencontres spécifiques, recueil de témoignages, échanges, découverte de lieu...)

Dans le cadre de l'année d'expérimentation du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval et de la continuité de l'action de la Communauté de Communes, cette résidence sera mise en place par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval avec le soutien du Département de Loire-Atlantique et de l'Etat-DRAC Pays de la Loire.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval inaugure une première résidence d'écriture.

### **Résidence #1 en écriture**

Cette résidence est destinée à des auteurs professionnels en devenir ou confirmés souhaitant réaliser ou développer un projet d'écriture autour du regard poétique (au sens large). Tous les domaines d'écriture sont acceptés.

L'auteur(trice) candidat(e) doit avoir :

-déjà à son actif une production artistique (avoir au minimum publié un ouvrage à compte d'éditeur dont la langue d'écriture est le français)

-un projet d'écriture (roman, nouvelle, récit, poésie, théâtre...) à développer en résidence.

Par ce projet de résidence, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval souhaite proposer à un auteur(trice) les conditions favorables d'écriture et au développement d'une œuvre dans la demeure René Guy et Hélène Cadou à Louisfert. Par ailleurs, les publics découvriront le processus de création et d'écriture par le biais de rencontres, ateliers, lectures...en partenariat avec les acteurs du territoire.

### **Modalités de la résidence**

Durée de la résidence : 3 mois, période continue ou fractionnable (présence minimum de 15 jours consécutifs) (si fractionnable, une partie devra être continue d'au moins 1 mois)

**Période** : entre le dernier trimestre 2021 et le premier trimestre 2022

**Genres littéraires** : toutes les écritures

**Lieu de résidence/logement** : demeure René Guy et Hélène Cadou à Louisfert (44), composée d'une cuisine et d'un salon au rez-de-chaussée, une connexion WiFi, une chambre et d'un bureau à l'étage (qui est la chambre d'écriture de René Guy Cadou).

Le musée (ancienne salle de classe), le préau et le jardin complètent ces espaces.

### **Création de l'artiste**

La Communauté de Communes propose un cadre propice à la création et un accompagnement quotidien.

Les experts engagés sur cette résidence proposent également des temps d'échange sur le projet de l'artiste pour l'accompagner dans sa démarche créative.

### **Médiation et action culturelle :**

L'auteur(trice) devra :

- s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire
- avoir une expérience et un intérêt pour la rencontre avec les publics, les échanges et la transmission
- présenter des pistes de médiation
- présenter des pistes d'action culturelle

En s'immergeant dans son environnement de résidence, l'auteur(trice) proposera différentes actions de médiation et d'action culturelle (formats courts et longs). Une action devra être proposée et pensée pour le tout public. Cette dernière devra être réalisée en autonomie par les habitants et les acteurs du territoire.

Des réunions avec les partenaires seront programmées afin de présenter la résidence et préparer les interventions.

Les actions de médiation concerneront : le public scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les structures sociales, les EHPAD et tout autre public en cohérence avec le projet artistique de l'auteur... ainsi qu'une restitution de ces actions.

Le grand public bénéficiera quant à lui d'action culturelle (au moins 8 (rencontres, ateliers, lectures, autres formes...) dont une action de lancement de la résidence et une de clôture/restitution, une action avec plusieurs partenaires (réseau des bibliothèques et médiathèques, Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique et autres partenaires), une invitation (carte blanche) à une personnalité (auteur, artiste,...) par l'auteur(trice) invité(e)). L'action culturelle pour le grand public sera un retour et une contrepartie au territoire et n'entre pas dans le cadre des 40h de médiation à destination des groupes constitués.

Le calendrier précis et le contenu seront définis en concertation avec l'auteur(trice), la Communauté de Communes et les partenaires.

L'auteur(trice) donnera et laissera une trace à la demeure René Guy et Hélène Cadou (écrit, création, objet, illustration...).

### **Aspects financiers**

Allocation pour l'artiste (création) : bourse de 3 000 euros brut

Seront pris en charge, dans la limite d'un forfait défini et sur justification des dépenses dans la convention :

-forfait pour les déplacements sur le territoire et depuis le lieu de résidence de l'artiste jusqu'à Louisfert – 1 500 euros

-restauration - 1 500 euros

-40h d'actions et de médiation en direction des groupes constitués sur le territoire de la Communauté de Communes rémunérées : 60 € brut/heure soit 2 400 euros brut – Une restitution de ce travail sera présentée

Un acompte de 50% sera versé (le solde ayant lieu après la réunion bilan)

Les autres frais restent à la charge de l'artiste.

**Une convention de résidence** sera établie avec l'artiste ainsi que sa maison d'édition (ou une structure porteuse) afin de préciser les objectifs, le calendrier de la résidence ainsi que l'ensemble des détails administratifs et financiers.

### **Conditions**

Avoir publié au minimum un ouvrage à compte d'éditeur

La langue d'écriture est le français.

Permis B indispensable, véhicule souhaité

L'auteur(trice) devra fournir :

-le formulaire de présentation

-une présentation de son parcours et un cv

-une bibliographie

-une note d'intention présentant ses motivations et l'intérêt pour la résidence à la demeure René Guy et Hélène Cadou

-le projet d'écriture

-des extraits de textes/illustrations/autres

-des pistes de médiation et d'action culturelle en valorisant leurs interactions avec le projet artistique de l'auteur(trice)

-éventuellement : entretiens, revue de presse

- l'envoi d'un ou plusieurs ouvrages édités à compte d'éditeur serait un plus, la Communauté de Communes s'engage à restituer les documents communiqués après le choix de l'auteur/trice

Partenaires existants et envisagés :

- association Cadou Poésie
- 26 bibliothèques et médiathèques du territoire
- le Conservatoire intercommunal
- centre socio-culturel intercommunal
- le Service Communication de la Communauté de Communes
- le Théâtre de Verre à Châteaubriant
- Drac des Pays de la Loire
- Région des Pays de la Loire
- Département de Loire-Atlantique
- les associations culturelles ou sociales du territoire
- les écoles, collèges et lycées du territoire
- Les structures extrascolaires, les Ehpad

Les dossiers de candidature sont à envoyés :

**-au plus tard le 10 septembre :**

- sous la forme d'un document pdf unique réunissant les informations demandées
- par voie électronique avec pour objet : "Candidature résidence d'écriture Demeure René Guy et Hélène Cadou", ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par We Transfer en le doublant d'un mail informatif
- aux adresses suivantes :  
pole-culture@cc-chateaubriant-derval.fr et fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr  
et/ou par voie postale (notamment pour les ouvrages) :

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval 5 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant

Les dossiers de candidature permettront une pré-sélection.

Si votre candidature est présélectionnée, une rencontre sera organisée avec le comité de sélection à Châteaubriant au mois de septembre.

**Le comité de sélection est constitué de :**

- Philippe Delerm, auteur et parrain de la demeure
- Catherine Ciron, Vice-Présidente à la Culture, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- Aude Fosset, Responsable du Pôle Culture, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- Fanny Boisseau, Chargée de mission culturelle, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- Association Cadou Poésie
- Christophe Poilane, Conseiller action culturelle et territoriale et Laure Joubert, conseillère écriture, Drac des Pays de la Loire
- Pascale Bouju chargée de secteur théâtre et littérature et Marion Druart directrice de la BDLA du Département de Loire-Atlantique

**Modalités de mise en œuvre**

Les propositions de médiation et de restitution tant du projet artistique que du travail d'atelier seront préalablement présentées à la collectivité pour échange et validation définitive.

L'auteur(trice) s'engage à participer au bilan de la résidence et à informer la Communauté de Commune de l'évolution du projet s'il y a lieu (aide, prix, contrat ou engagement avec un éditeur...), à mentionner le soutien obtenu sur les documents et à autoriser la Communauté de Communes et ses partenaires à publier les informations sur le projet et à diffuser la création dans le cadre de la valorisation du travail réalisé pendant la résidence (le travail restant la propriété de l'auteur).

La responsable du pôle culture, Aude Fosset, et la chargée de mission culturelle, Fanny Boisseau, accompagneront l'artiste tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil, restitutions...). Elles géreront l'interface avec les différents interlocuteurs (écoles, lycée, collège, espace de vie sociale, ALSH, autres, associations culturelles, acteurs sociaux...) et organiseront les réunions de préparation/rencontre en amont de la résidence mais en présence de l'auteur (trice).

Pour plus de précisions, contacter :

-Aude Fosset, Responsable du Pôle Culture, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval  
([aude.fosset@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:aude.fosset@cc-chateaubriant-derval.fr))

-Fanny Boisseau, Chargée de mission culturelle, Communauté de Communes Châteaubriant-Derval  
([fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:fanny.boisseau@cc-chateaubriant-derval.fr))



## **Calendrier interne préparatoire**

- Recueil des candidatures pour le 10 septembre 2021
- Comité de sélection en présence de plusieurs candidats septembre 2021
- Choix de l'artiste en septembre 2021
- Organisation de rencontre avec les partenaires et immersion sur le territoire en octobre 2021
- Lancement entre novembre et mars 2021